Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260706-DCM_50_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
Date de convocation : Le 1er juillet 2026. Date de d'affichage : Le 1er juillet 2026.	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Fabien HOUGET Absents : Muriel HÉLARY Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Alain RUSSEIL à Graziella VALLÉE, Emilie LOUVEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 50/2026	

OBJET : Rétrocession des espaces communs du lotissement privé « La Petite Motte ».

Le Conseil municipal du Theil de Bretagne,
Vu l'article R. 442-8 du Code de l'urbanisme,
Vu la demande de permis d'aménager n° 03533321S0001 déposée au nom de M. Marc AUBIN le 12 avril 2021, pour la création d'une voie en vue d'aménager une parcelle,
Vu la demande de permis d'aménager n° 03533321S0002 déposée au nom de M. Marc AUBIN le 26 mai 2021, pour la création d'un nouveau quartier d'habitations dénommé « La Petite Motte » avec aménagement d'une voirie interne pour desservir les lots, de cheminements doux et d'espaces verts,
Vu les délibérations du conseil municipal n°43 et n° 44 du 7 juin 2021,
Vu les conventions de transfert des espaces et des équipements communs à la commune en date du 9 juin 2021,
Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du PA n° 03533321S0002 en date du 28 novembre 2024, pour la totalité des travaux,
Vu la visite sur site effectuée par la commune le 28 novembre 2024,
Vu les procès-verbaux de réception de travaux, sans observations, en date du 28 novembre 2024 concernant les terrassements, la voirie, l'assainissement EP EU, le téléphone, l'éclairage, et les espaces verts,
Vu la remise du dossier des ouvrages exécutés (DOE) en date du 28 novembre 2024,
Vu l'attestation de conformité des travaux délivré le 19 décembre 2024 pour le PA n° 03533321S0002,
Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du PA n° 03533321S0001 en date du 19 décembre 2025,
Vu la visite sur les lieux en date du 26 février 2026 de M. Lecomte, adjoint en charge de la voirie, et la division parcellaire liée à la rétrocession de la noue de rétention hors lotissement (cadastrée ZN 289p),
Considérant que les essais d'étanchéité des réseaux d'assainissement en date du 22 avril 2022 et le rapport des inspections télévisés des réseaux (ITV) des eaux pluviales et des eaux usées du lotissement « La Petite Motte » en date du 26 août 2024, ne suscitent pas de remarques particulières de la part du technicien en charge du système d'assainissement collectif, pour le compte du délégataire « Aqualia »,
Considérant les travaux achevés et la conformité des voies et des équipements communs constatée,

.../...

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260706-DCM_50_2026-DE

…/… (suite de la délibération 50/2026)

Après avoir délibéré et voté à main levé,
DECIDE, à l'unanimité :

- D'accepter le transfert des espaces et équipements communs à la commune : voirie, espaces verts, réseaux et noue de rétention,
- De procéder au classement des ouvrages et des réseaux dans le domaine public communal,
- D'émettre les titres prévus selon les modalités définies dans les conventions de rétrocession,
- D'autoriser Madame la Maire à signer les documents afférents à la rétrocession des parties communes du lotissement « La Petite Motte » dont les actes notariés (ZN 515, ZN 516, ZN 517 et ZN 518 en partie).

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Emilie LOUVEL